

DE L'ACCORD DU PARTICIPE PASSE EN FRANÇAIS : UNE ETUDE COMPARATIVE

INTRODUCTION

Je me propose dans cette analyse d'étudier les règles qui régissent l'accord du participe passé dans la langue française, en m'intéressant tout particulièrement aux règles d'accord avec l'auxiliaire « avoir » lorsque le complément d'objet direct est placé avant le verbe (*règle de position*) et les cas où le participe passé est suivi d'un infinitif. Les étudiants anglo-saxons ont tout particulièrement des difficultés à saisir le mécanisme de ces tournures. Je ne considérerai pas dans le cadre de cette étude les cas particuliers comme l'absence d'accord avec le clitique « en » ou avec les verbes impersonnels, ni même les verbes du type « vivre », « coûter », « peser », etc. qui peuvent être transitifs ou bien intransitifs selon qu'ils sont pris au sens littéral ou au sens figuré. Je m'efforcerai en premier lieu d'appréhender le sujet d'un point de vue historique, en étudiant l'évolution des grammaires à l'égard de l'accord du participe passé, pour ensuite élaborer l'ébauche d'une analyse comparative. Afin de mieux comprendre les difficultés de l'étudiant anglo-saxon, je comparerai le français à l'anglais, pour ensuite établir des parallèles avec les autres langues romanes. En analysant la construction avoir + participe passé + infinitif à ses équivalents en italien, espagnol, catalan, portugais et roumain, je chercherai à établir son origine et à en comprendre le fonctionnement. Je suivrai une démarche similaire pour étudier les verbes pronominaux et comparer les règles qui régissent l'accord du participe passé des verbes dits réfléchis et réciproques en français,

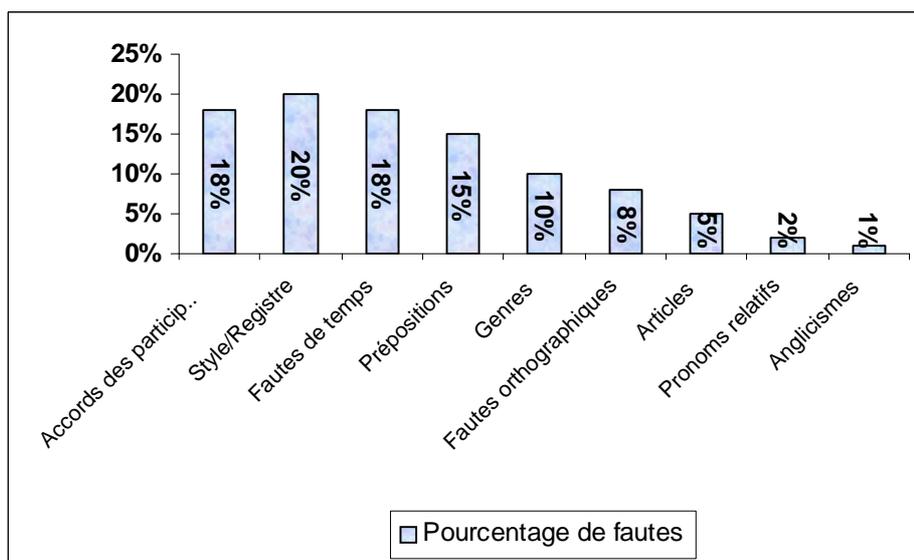
1. STATISTIQUES

En 1999, j'ai mené une étude sur un échantillon de dissertations rédigées par des étudiants de dernière année inscrits à l'Université d'Oxford, afin d'établir les fautes qui étaient les plus courantes à l'écrit. Comme le montrent ces statistiques, il s'est avéré que l'accord des participes passés était l'un des points grammaticaux les moins bien maîtrisés par mes étudiants, tout comme les fautes d'ordre stylistique et les fautes relatives à l'usage des temps.

DE L'ACCORD DU PARTICIPE PASSE EN FRANÇAIS...

Fautes	Pourcentage de fautes
Accords des participes passés et des adjectifs	18 %
Style/Registre	20 %
Fautes de temps	18 %
Prépositions	15 %
Genres	10 %
Fautes orthographiques	8 %
Articles	5 %
Pronoms relatifs tels que « que »/« qui »/« dont »	2 %
Anglicismes	1 %

Table 1



Graphique 1

2. L'ACCORD DU PARTICIPE PASSE : GENERALITES

Sauf cas particulier, on peut résumer les règles qui régissent l'accord du participe passé en français en trois catégories : selon que le verbe soit conjugué avec « être », avec « avoir » ou s'il est suivi d'un infinitif. Avec l'auxiliaire « être », le participe passé s'accorde avec le sujet (e.g. « elles sont tombées »). Avec « avoir » le participe passé est conditionné par l'utilisation d'un complément d'objet direct (COD). En l'absence d'un complément d'objet direct, ou si celui-ci est placé après le verbe, le participe passé reste invariable (e.g. « j'ai mangé », « j'ai mangé une pomme »). Si le complément d'objet direct est placé avant le verbe, le participe passé s'accorde avec le complément d'objet direct (« la pomme que j'ai mangée »). Lorsque le participe passé est suivi d'un infinitif, la règle diffère et les grammairiens

préconisent la règle suivante : le participe passé s'accorde avec le complément d'objet direct placé avant, quand celui-ci est sujet de l'infinitif.

e.g. « Les acteurs que j'ai vus jouer »

(« Les acteurs » est sujet de l'infinitif « jouer »)

« La pièce que j'ai vu jouer »

(« La pièce » est complément d'objet direct de « jouer » et non « sujet » la pièce ne « joue » pas elle « est jouée »)

Les grammaires distinguent de nombreux cas particuliers, comme par exemple le participe passé de faire + infinitif qui est toujours invariable (e.g. « elle s'est fait dévorer par le grand méchant loup »). La raison de cette invariabilité réside dans le fait que le participe passé forme avec l'infinitif une expression verbale indissociable. Cette règle est de plus en plus appliquée à « laissé » suivi d'un infinitif. Pour l'étudiant anglo-saxon, les exemples précédents du type verbe de perception + infinitif méritent d'être clarifiés, d'autant qu'en anglais une chose inanimée peut très bien être sujet du verbe « to play » (« *A Midsummer Night's Dream* is playing tonight in Glasgow theatre »), tout comme une personne (« the actors play... »). Pour une meilleure compréhension de l'usage français, il faudrait traduire le verbe « jouer » en anglais par le verbe anglais to « perform » : « the play is (being) performed » (forme passive, « la pièce » est objet de « jouer ») et « the actors perform » (forme active, « les acteurs » est sujet de « jouer »). Il eût été pourtant plus pertinent de schématiser ces phrases de la manière suivante :

Voir quelqu'un/quelque chose

V1 + COD 1

Voir quelqu'un jouer quelque chose

Voir un acteur jouer une pièce

V1 + COD 1 + V2 + COD 2

Phrase 1 : Les acteurs que j'ai vus jouer.

COD 1 + S + V

Phrase 2 : La pièce que j'ai vu jouer.

COD 2 + S + V

Dans la phrase 1, le COD 2 est sous-entendu : il s'agit de « la pièce » objet de « jouer ». Dans la phrase 2, c'est cette fois-ci le COD 1 qui est sous-entendu : il s'agit de « quelqu'un » objet de « vu ». J'énoncerai donc la règle suivante : dans la phrase 2, il n'y a pas d'accord, car la pièce ne se rapporte pas au participe passé, mais à l'infinitif. Dans la phrase 1, au contraire, « les acteurs » se rapporte au participe passé « vus », d'où l'accord.

Signalons en dernier lieu que la difficulté pour l'étudiant anglo-saxon réside au départ dans cette utilisation en français d'un infinitif après les verbes de perception comme « voir », « dire », « entendre », « sentir » etc., alors que l'anglais utilise une forme infinitive sans « to », une forme en « ing » ou même un participe passé pour les choses inanimées : e.g. « I heard him sing », « I heard him singing », « I heard it sung ». Les Britanniques que j'ai interrogés ont du mal à déterminer la différence entre les deux premières formes. « I heard him sing » implique que l'action est accomplie à un moment donné. Le processus de « chanter » est vu dans sa globalité, sans qu'une action puisse interrompre le déroulement. « I hear him singing » exprime, en contraste, la durée. L'action se prolonge dans le temps par l'usage de la forme progressive en « ing ». Il y a donc comme dans l'usage d'un imparfait en français une partie de l'action qui est effectivement réalisée et une autre

DE L'ACCORD DU PARTICIPE PASSE EN FRANÇAIS...

qui ne l'est pas encore. L'idée de continuité et d'inachevé peut se rendre en français par la formule quelque peu maladroite : « Je l'ai entendu(e) en train de chanter ». En ce qui concerne la forme « I heard it sung », le « it » qui est l'objet de l'action de « chanter » est forcément une chose inanimée comme par exemple « the song », et le participe passé « sung » a une valeur passive que l'on peut décomposer ainsi : « I heard him sing a song » (S + V1 + COD1 + V2 + COD2) « I heard it (being) sung » (S + V1 + COD2 + V2). La construction « this female composer is often sung » est un exemple tout à fait particulier où le sujet du verbe à la forme passive est animé.

La traduction « la chanson, je l'ai entendue chantée », avec l'utilisation d'un deuxième participe passé calquée sur l'anglais, est impossible en français, présentant « la chanson » comme achevée, au moment même où la personne l'entend. L'infinitif (« chanter ») décrit donc le processus dans sa globalité, le participe passé (« chantée ») insiste au contraire sur le résultat accompli. Il est possible de trouver en français des cas où des verbes de perception seraient suivis d'un participe passé. Il faut alors considérer ce dernier non pas comme une forme passive mais comme l'équivalent d'un adjectif, présentant l'action comme achevée au moment où on la perçoit :

e.g. « Cette enfant, je l'ai vue punie » (l'enfant est punie je vois le résultat de l'action) par contraste avec « Cette enfant, je l'ai vue punir Pierre » (l'enfant punit Pierre je vois l'action dans sa globalité).

3. HISTORIQUE

L'accord du participe passé avec l'objet du verbe composé aurait pour origine une forme ancienne où « avoir » n'avait pas la fonction d'auxiliaire mais de verbe, et le participe passé celle d'un adjectif (Posner : 1997, p. 412). La construction latine « DOMUM CONSTRUCTAM HABEO » (« j'ai la maison construite ») (Serriani : 1989, p. 464) présente une structure dans laquelle un participe passé s'accorde avec un objet direct qui précède. Cette construction latine contient deux verbes autonomes « CONSTRUCTARE » et « HABERE » (Maiden : 1993, p. 246). « CONSTRUCTAM » qui porte la marque du féminin singulier s'accorde en genre et en nombre avec « DOMUM ». L'exemple cité par Smith (1997, p. 161) HABEO SCRIPTUM LIBRUM (« j'ai écrit le livre ») est syntaxiquement très proche du passé composé du français : Auxiliaire + Participe passé + Objet direct. Le nom qui était initialement l'objet direct de HABERE est devenu, par un processus que Timberlake (1977) appelle « reanalysis »¹, l'objet direct du participe passé SCRIPTUM.

Les langues romanes dériveraient de plusieurs dialectes de latin parlé au I^{er} siècle après Jésus-Christ. Une autre théorie évalue l'émergence du Roman à la Renaissance carolingienne au VIII^e siècle et des manuscrits du IX^e siècle montreraient l'existence d'un vernaculaire (Lepschy & Lepschy : 1977, p. 20-21). En ancien français, l'accord du participe passé était facultatif, si l'objet direct précédait l'auxiliaire (e.g. « écrites ou écrit ai letres »), mais le participe passé s'accordait quand celui-ci était inséré après l'auxiliaire (e.g. « il a letres écrites » Grevisse 1993, p.1333). Avoir + infinitif était la plupart du temps variable en ancien français, que ce soit lorsque l'objet direct n'était pas le sujet de l'infinitif (e.g. « Ceste aventure que Dex li avoit donnee trover » Moignet : 1981, p. 207) ou bien même

¹ «Le terme de "reanalysis" signifie "the formulation of a novel set of underlying relationships and rules" (Timberlake cité par Smith: 1995, p.271).

avec « faire » qui jusqu'au XVI^e siècle s'accordait avec l'objet qui précède (« Les portes a faites constrire » Grevisse 1993, p. 1340). Au XVI^e siècle, Clément Marot énonça la *règle de position* selon laquelle, à l'instar de l'italien, « le terme qui va devant/voluntiers régit le suivant » (Riegel & al 1994, p. 350). Appliquer la dite règle était considéré comme une marque d'érudition, alors que de ne pas réaliser l'accord était associé à un langage populaire (Cauchie cité par Rickard 1968 : 279). Toutefois, malgré la tendance à la fin du XVI^e siècle des écrivains et dramaturges de se conformer à la règle codifiée par Marot, celle-ci n'était pas toujours suivie, d'autant que Marot lui-même ne l'appliquait pas de manière consistante (Smith : 1993, p. 93). Il n'était également nulle part spécifié dans la dite formulation que le participe passé était indéclinable avec un objet direct placé après le participe, d'où l'émergence dans la littérature d'accords avec l'objet postposé (« Ces enfants qui lui ont posée cette épitaphe » Marot cité par Smith 1993, p. 93). Certains grammairiens du XVII^e siècle comme Vaugelas s'accordèrent sur la *règle de position*, mais prônaient l'invariabilité lorsque le participe passé était suivi d'une préposition (« les lettres que j'ai reçu de vous »), d'un attribut de l'objet (« les habitants nous ont rendu maîtres de la ville »), d'un infinitif (« une espede de fortification que j'ay appris à faire »). Ils préconisèrent même que le participe passé conjugué avec « être » fût invariable (Grevisse 1993, p. 1339). C'est au XVIII^e siècle que les règles d'accord avec « avoir » du participe passé antéposé et du participe passé suivi d'un infinitif qui sont les nôtres aujourd'hui furent énoncées (Grevisse 1993, p. 1339, Gougenheim : 1938, p. 41). On comprend aisément que la *règle de position* ait supplanté la règle d'accord du participe passé avec l'objet postposé, l'accord ne pouvant être réalisé dans la phrase avec un objet qui n'a pas encore été exprimé (Smith 1989, p. 163). Si de nos jours, il n'y a aucune différence phonétique entre les formes « je l'ai vu » et « je l'ai vue », il semblerait que jusqu'à très récemment la forme féminine du participe était distincte (Smith : 1993, p. 106-110, Posner : 1997, p. 412). L'étude faite par Martinet (1945) a démontré que la prononciation du participe passé « bue » se distinguait par un allongement de la voyelle finale. Quant au « s » final marquant le pluriel, il aurait également persisté jusqu'au XVII^e siècle (Fouché 1961, p. 667).

4. ANALYSE COMPARATIVE

Le tableau suivant se propose de mettre en évidence les différences qui peuvent exister au niveau de l'accord des participes passés conjugués avec « être » et « avoir » entre le français, l'anglais, l'italien, l'espagnol, le catalan, le portugais et le roumain.

DE L'ACCORD DU PARTICIPE PASSE EN FRANÇAIS...

français/anglais	italien	espagnol	catalan	portugais	roumain
Elle est partie (she has left).	E andata.	He estado.	Ha partit.	Ela foi embora.	Ea plecat
Je l'ai vu (I have seen him).	L'ho visto.	La he visto.	L'he vist.	(eu) vi-o.	(eu) L-am văzut-
Je l'ai vue (I have seen her)	L'ho vista.	La he visto.	L'he vist/vista.	(eu) vi-a.	(eu) Am văzut-o.
La chanson, je l'ai entendu chanter (the song, I have heard it (being) sung).	La canzone, l'ho sentita cantare.	La canción, la he oído canta.r	La cançó, l'he sentit/sentida cantar.	A canção eu ouvi-a cantar/ser cantada.	Cintecul pe care l-am cîntat.
Je l'ai vue chanter (I have seen her singing).	L'ho vista cantare.	La he visto cantar/cantando.	L'he vist/vista cantar	(eu) vi-a cantar/cantando.	Am văzut-o cîntînd.
La chanson que j'ai entendu chanter (the song that I have heard (being) sung.)	La canzone che ho sentito/sentita cantare.	La canción que he oído cantar.	La cançó que he sentit/sentida cantar	A canção que eu ouvi-cantar/ser cantada.	Cintecul, pe care l-am auzit cîntat.
La chanteuse que j'ai entendue chanter (the female singer I have heard sing/singing).	La cantante, che ho sentito/sentita cantare.	La cantante que he oído cantar/cantando.	La cantant que he sentit cantar/cantant.	A cantora que eu ouvi (a) cantar/cantando.	Cîntareata, pe care am auzit-o cîntînd.
La pièce que j'ai vu jouer (the play that I have seen (being) performed).	L'opéra teatrale che ho visto/vista recitare.	La obra de teatro que he visto recitar.	L'obra que he vist representar/ Representada.	La peça que eu vi reresentar/ser representada.	Piesa pe care am văzut-o jucată.
Les acteurs que j'ai vus jouer (the actors that I have seen perform/performing).	Gli attori che ho visto/visti recitare.	Los actores que he visto actuar/actuando.	Els actors que he vist actuar/actuand.	Os actores que eu vi actuarem/(a) actuar/actuando.	Actorii pe care i-am văzut-o jucînd.
La soupe que j'ai mangée (the soup that I have eaten).	La zuppa che ho mangiato/mangiata.	La sopa que he comido.	La sopa que he menjat	A sopa que eu comi.	Supa pe care am mâncat-o.
La soupe que j'ai vu manger (the soup I have seen (being) eaten).	La zuppa che ho visto/vista mangiare.	La sopa que he visto comer.	La sopa que he vist manjar	A sopa que eu vi comer/ser comida.	Supa pe care am văzut-o mincînd.
La soupe que je l'ai vue manger (the soup that I have seen her eating).	La zuppa che l'ho vista mangiare.	La sopa que la he visto comer.	La sopa que li he vist menja.r	A sopa que eu a vi comer.	Supa pe care am văzut-o minca.
Je l'ai vue punie (I have seen her (being) punished).	L'ho vista punita.	La he visto castigada.	L'he vist/vista castigada.	(eu) vi-a ser castigada.	Am văzut-o pedepsită.
Je l'ai vue punir Pierre (I have seen her punish/punishing Pierre).	L'ho vista punire Piero.	La he visto castigar Pedro.	L'he vist/vista castigant en Pere.	(eu) vi-a castigar o Pedro.	Am văzut-o pedepsindu-l pe Petre.

L'italien

Avec « *essere* » comme avec « être », le participe passé s'accorde avec le sujet en genre et en nombre. L'italien ne permet pas la forme progressive après les verbes de perception, ni l'utilisation d'un participe passé à valeur de passif à l'instar du français (« *la zuppa che ho visto mangiata* » est impossible). Au XVI^e siècle, il était considéré comme acceptable d'accorder le participe passé avec l'objet direct postposé (Smith : 1993, p. 92) ; un usage qui semble avoir été couramment observé jusqu'à la fin du XIX^e siècle (Serianni : 1989, p. 464). En italien moderne, l'accord n'est normalement pas réalisé, si ce n'est avec les clitiques complément d'objet direct (*lo, la, le, li*) placés avant le verbe. Avec les autres pronoms clitiques, l'accord est facultatif : e.g. « *mi ha visto/vista* » (Lepschy & Lepschy : 1977, p. 200). Toutefois, l'accord du participe passé avec un nom complément d'objet direct est possible dans un italien plutôt archaïque et littéraire (e.g. « *La canzone/la cantante che ho sentito/sentita cantare* »), et cela même lorsque l'objet direct n'est pas sujet de l'infinitif. On peut trouver également un tel usage dans des variétés régionales (Renzi & Salvi 1991 : 238-44). Comme le constatent donc Maiden & al :

In old Italian (and occasional to this day, especially in the usage of some Southern Italians), the past participle frequently agreed in number and gender with the direct object of the verb. This is no longer generally the case in the modern language (Maiden & al : 2000, p. 270).

On assiste donc en Italien à une érosion de l'accord du participe passé avec l'objet, sauf pour les pronoms de la troisième personne, même si l'accord avec l'objet quel qu'il soit est aujourd'hui rare, mais acceptable, selon certains grammairiens : « *la pesca che Ugo ha mangiata* », « *Ha mangiato/mangiati due aranci* » (Serianni 1989, p. 200).

L'espagnol

En espagnol, avec « *ser* » et « *estar* », le participe passé qui a une valeur adjectivale s'accorde avec le sujet (« *estoy convencida* »). Avec « *haber* », le participe passé reste invariable dans toutes les situations et quel que soit l'objet. On trouve en espagnol comme en anglais (« *I heard her sing/singing* ») deux formes possibles après les verbes de perception « *la cantante que he oído cantar/cantando* ». La première forme signale que l'action est inachevée au moment de l'énoncé, alors que la deuxième la visualise en train de s'écouler. Le gérondif s'utilise pour désigner l'action d'une personne (« *la cantante* »), mais est impossible avec une chose inanimée (« *la canción* »). Comme en italien et en français, la forme participiale à valeur de passive (« *La canción que he oído cantada* ») n'est pas possible.

Le catalan

Dans un catalan littéraire, on trouve l'auxiliaire « *ser* » et « *ésser* » à quelques occasions, notamment avec les verbes « *naixer* » (naître) et « *morir* » (mourir), afin d'insister sur l'état plutôt que sur l'action. Avec « *ser* » et « *ésser* », le participe passé qui a une valeur adjectivale s'accorde avec le sujet, à l'instar de l'espagnol :

« *Son nascuts fa deu anys* » (ils sont nés il y a dix ans)

« *Son mortes fa deu anys* » (elles sont mortes il y a dix ans)

En catalan, on emploie toujours l'auxiliaire « *haver* » avec le passé composé même avec les verbes de mouvement (e.g. « *(Ella) ha anat* », elle est allée). Dans des

DE L'ACCORD DU PARTICIPE PASSE EN FRANÇAIS...

constructions utilisées avec un complément d'objet antéposé, le catalan autorise aussi bien l'accord du participe passé que son invariabilité.

« No l'he vist » (« je ne l'ai pas vu »)

« No l'he vist/vista » (« je ne l'ai pas vue »)

« No els he vist/vists » (« je ne les ai pas vus »)

« No les he vist/vistes » (« je ne les ai pas vues »)

Le catalan utilise ainsi indifféremment les formes « l'he vist/vista », sans que l'une ou l'autre de ces deux formes ait la moindre nuance stylistique. La première forme est ambiguë d'un point de vue sémantique, pouvant aussi bien signifier « je l'ai vu » que « je l'ai vue ». Contrairement au français où les marques du féminin et du pluriel ne s'entendent pas à l'oral, l'accord du participe passé est audible en catalan. On peut remarquer que le pronom du masculin pluriel et du féminin pluriel sont différents et que par conséquent le pronom et l'accord dans les formes « no **els** he **vists** »/«no **les** he **vistes** » semblent faire double emploi.

On trouve en catalan la marque d'un accord du participe passé avec généralement le clitique de la troisième personne antéposé. Smith constate toutefois qu'il y a bon nombre de variation. Il est assez rare en effet que le participe passé s'accorde avec le pronom clitique de la troisième personne du pluriel (1995b, p. 278). Dans la littérature catalane, on trouve tout aussi bien la marque d'un accord que l'invariabilité du participe passé : dans les versions de 1950 et de 1965 d'un roman de l'écrivain catalan Espriu, la forme « No les havies vistes ? » a été préférée à « No les havies vist ? » de la version de 1935 (Smith : 1995b, p. 274). Dans la première construction, le participe passé porte la marque du féminin pluriel, alors que dans la seconde, l'accord n'a pas été réalisé. Serait-ce que l'accord du participe passé est associé à un registre plus recherché ? Dans la littérature contemporaine, l'accord du participe passé avec l'objet postposé a également été observé (Smith : 1995b, p. 274). Pour Badia & al (1962), il s'agirait plutôt d'une caractéristique dialectale, notamment du valencien.

Contrairement à l'espagnol mais similairement au portugais, dans les cas où l'objet direct serait une chose inanimée, les formes du participe passé peuvent recevoir aussi bien un infinitif (representar) qu'un participe passé (representada) ; avec une personne au contraire le participe passé fonctionne soit avec un infinitif (actuar) soit avec un gérondif (actuando).

Le portugais

« Ser » et « estar » peuvent être utilisés avec un participe passé à valeur adjectivale et comme en espagnol, celui-ci s'accorde en genre et en nombre avec le sujet.

« Tinha sido convencida »

« Foi convencida »

Le portugais a tendance à traduire la séquence « j'ai vu » et « je vis » par le *preterito perfeito simples* « vi ». En portugais, il y a à l'indicatif cinq temps du passé :

(eu) vi : *preterito perfeito simples*

(eu) tenho visto : *preterito perfeito composto*

(eu) via : *imperfeito*

(eu) tinha visto : *mais-que-perfeito composto*

(eu) vira : *mais-que-perfeito simples* (utilisé rarement si ce n'est dans un style littéraire)

Dans un exemple tel que « eu vi-a », la séquence se décompose en Sujet + Verbe + Objet et le verbe s'accorde avec le sujet, le complément d'objet n'ayant aucun effet sur cette forme simple utilisée sans auxiliaire. Les verbes de perception en portugais se distinguent de la majorité des verbes par la variété des formes qu'ils peuvent recevoir. Avec « ver », le portugais accepte un infinitif fléchi, une forme infinitive avec ou sans préposition ou un gérondif, lorsque l'objet de l'action est une personne (« os actores que eu vi actuar/(a) actuar/actuando »). Il faut préciser toutefois que la version avec le gérondif est une forme plutôt caractéristique du portugais du Brésil. Lorsque l'objet est une chose inanimée, le participe passé reçoit une forme infinitive ou passive (« a peça que eu vi recitar/(ser) recitada ») comme en anglais.

Si la tendance est d'utiliser un passé simple pour traduire une action écoulée, le portugais moderne utilise le *preterito perfeito composto* (« ter » suivi du participe passé) pour exprimer la durée ou la répétition à une période qui n'est pas complètement écoulée. Le participe passé au *preterito perfeito composto* est toujours invariable :

« Tenho guardado as tuas cartas » (« guardado » est ici le participe passé de guardar)

Dans les cas suivants, le verbe « ter » suivi de l'objet direct fonctionne comme « un verbe autonome ». Le participe passé qui qualifie l'objet direct a, comme en latin classique et plus tard en ancien français, une « nuance plutôt adjectivale » (Sten : 1973, p. 234) :

« Tenho as tuas cartas guardadas »

« Tenho-as guardadas »

L'accent est mis non pas sur l'action, mais sur le résultat de l'action. L'adjectif verbal s'accorde en genre et en nombre avec son objet antéposé ou postposé :

« Ter » suivi d'un participe passé peut recevoir un infinitif ou un gérondif : « tenho estado a comprar/comprando ».

L'auxiliaire *haver* se trouve dans un registre littéraire et se comporte comme « haber » en espagnol ; l'accord de l'auxiliaire se faisant en genre et en nombre avec le sujet, tandis que le participe passé reste invariable : « os estudos filológicos e literários haviam entrado em Portugal ». On trouve également un impersonnel « há » suivi d'un participe passé à valeur adjectivale, l'accord de ce dernier étant réalisé avec l'objet : « nos Opúsculos, de que há publicados dez volumes » (Sten 1973, p. 234).

Le roumain

En roumain, il existe une forme similaire au passé composé appelé « perfectul compus ». Le « perfectul compus » exprime une action passée très proche du présent, équivalente à la construction française « je viens de ». Dans la plupart des cas, le « perfectul simplu », sorte de passé simple, qui est utilisé pour désigner toute action passée, a été remplacé par le « perfectul compus ». De nos jours, le « perfectul simplu » a presque complètement disparu de la langue orale si ce n'est au sud-ouest du pays, en Oltenia, où il est devenu une forme dialectale et est encore utilisé dans

DE L'ACCORD DU PARTICIPE PASSE EN FRANÇAIS...

un contexte soutenu. Ce temps est également utilisé dans un contexte académique ou dans la littérature.

Le « perfectul compus » est formé de l'auxiliaire *a avea* suivi du participe passé (*participiul*). Le participe est un mode impersonnel. Il sert à former les temps composés et est toujours invariable.

Sujet	Auxiliaire	Verbe
(eu)	am	văzut
(tu)	ai	văzut
(el, ea)	a	văzut

En roumain, les pro-clitiques « l », « i », et « le » correspondent respectivement au masculin singulier, masculin pluriel et au féminin pluriel. L'enclitique « o » est la marque du féminin singulier. La position du clitique placé après le verbe a dû contribuer à la disparition de toute forme d'accord en roumain (Smith : 1997, p. 171). Les phrases « Eu l-am văzut » (je l'ai vu) et « Eu am văzut-o » (je l'ai vue) présentent deux constructions différentes : S + O + V pour la première et S + V + O pour la seconde.

En roumain, la construction S + V + Participe peut aussi bien être suivie d'un gérondif appelé *gerunziul* (« l-am auzit fluierind », "je l'ai entendu siffler") ou d'un second participe (« am văzut-o jucată » je l'ai vue jouer), lorsque l'objet de l'action est une personne. Le participe ainsi juxtaposé fonctionne alors comme un adjectif et s'accorde avec le nom auquel il se rapporte, c'est-à-dire l'objet. Le participe du verbe « jouer » se décline de la manière suivante : « jucat » (masculin singulier), « jucată » (féminin singulier), « jucati » (masculin pluriel) et « jucate » (féminin pluriel). Dans l'exemple « Piesa pe care am văzut-o jucată » où l'objet est non plus une personne mais une chose inanimée, l'utilisation du gérondif est impossible. Le participe « jucată » s'accorde en genre et en nom avec l'objet (« piesa »). Il est à noter que l'utilisation de l'infinitif après un verbe de perception était possible en roumain ancien, au XVI^e siècle, et perdue dans certains dialectes de la Moldavie (« am auzit-o spune » : « je l'ai entendue chanter »).

3.0. Accord des verbes pronominaux : généralités

Dans cette section, je m'intéresserai à l'accord des participes passés des verbes pronominaux. Sans rentrer dans le détail des différentes catégories de verbes pronominaux, je rappellerai qu'en français les verbes pronominaux se conjuguent avec « être » et que les verbes pronominaux réfléchis et réciproques ont la particularité de fonctionner comme s'ils étaient conjugués avec « avoir ». Si le complément d'objet direct est placé avant le verbe, le participe passé s'accorde avec celui-ci, tandis que s'il est placé après le participe passé il reste invariable.

e.g. Ils se sont lavés.

S + COD + V

Elles se sont lavé la tête.

S + V + COD

Les dents qu'ils se sont brossées étaient jaunes

COD + S + COI + V

Il n'y a toutefois pas d'accord lorsque « se » est complément d'objet indirect (e.g. « elles se sont téléphoné »).

3.1. Historique

En ancien français, l'accord du participe passé des verbes pronominaux se faisait systématiquement avec le sujet, même dans le cas où le participe passé était

suivi de son objet (« nous nous sommes rendus tant de preuves d'amour » Corneille cité par Grevisse 1993, p. 1345). La règle qui consiste à faire accorder le participe passé avec le complément d'objet direct placé avant, si l'on peut substituer « être » à « avoir », fut établie à la fin du XVIIe siècle. Malherbe en fut l'un des précurseurs. Toutefois, il est à noter que bon nombre d'auteurs, ne trouvant cette règle satisfaisante, firent également accorder le participe passé avec le COI (« ils se sont plus »). De nos jours, le participe passé est souvent accordé avec le sujet et cela en dépit de la règle.

5. ANALYSE COMPARATIVE

Le tableau suivant propose différents cas de l'usage des verbes pronominaux.

Français/anglais	italien	espagnol	catalan	portugais	roumain
Elles se sont lavées (they have washed themselves/one another).	Si sono spazzolate.	Se han lavado.	S'han rentat.	Eles lavaram-se.	(Ei) s-au spalat/ei se spalara.
Elles se sont lavé les cheveux (they have washed their hair).	Si sono spazzolate i capelli.	Se han lavado el pelo.	S'han rentat els cabells.	Elas lavaram os cabelos.	(Ei) si-au spălat parul.
Les dents qu'ils se sont brossées (the teeth that they have brushed).	I denti che si sono spazzolati/hanno spazzolato/hanno spazzolati.	Los dientes que han limpiado.	Les dents que s'han rrapalat.	Os dentes que eles lavaram.	Dintii pe care (ce). I-au spalat.
Elles se sont téléphoné (they have phoned each other).	Si sono telefonate.	Se han telefonado.	S'han telefonat.	Eles telefonaram-se.	(Ei)-si au telefonat.

L'italien

En italien, le participe passé des verbes pronominaux réfléchis ou réciproques conjugué avec « essere » s'accordent systématiquement avec le sujet. La présence d'un objet n'affecte aucunement l'accord du participe passé. Une phrase comme « si sono spazzolate (i denti) » peut avoir, comme en français, un sens réfléchi ou réciproque. Toutefois, lorsque le complément d'objet direct est antéposé comme dans « i denti che si sono spazzolati », le « si » a une valeur de complément d'objet indirect et implique que le verbe est réciproque. L'accord s'effectue avec le sujet sous-entendu du verbe « spazzolare ». Si le sujet était féminin pluriel (« le donne »), le participe passé prendrait la marque du féminin pluriel : « i denti che si sono spazzolate ». Pour garder le sens réfléchi de la phrase française, il faut donc utiliser « havere ». Même si la tendance est de ne pas réaliser l'accord avec l'objet antéposé introduit par « che », il n'en demeure pas moins, selon les grammaires, facultatif (« i denti che hanno spazzolato/i »).

L'espagnol

En espagnol, les verbes pronominaux réfléchis sont employés avec « haber » et aucun accord du participe passé n'est réalisé.

Le catalan

En catalan, aucun accord du participe passé n'a lieu avec le pronom clitique réfléchi de la troisième personne (Smith : 1995, p. 274).

DE L'ACCORD DU PARTICIPE PASSE EN FRANÇAIS...

Le portugais

Les verbes pronominaux au *preterito perfeito simples* se conjuguent sans auxiliaire et s'accordent avec le sujet quel que soit l'objet. Le clitique est rejeté après le verbe. Si « ter » était utilisé, le participe passé resterait également invariable (« *Elas tem-se telefonado* »).

Le roumain

Les verbes pronominaux ont deux constructions possibles en roumain :

« a se gândi » (penser) où le pronom est un complément d'objet direct

« a-si închipui » (imaginer) où le pronom est un complément d'objet indirect

Au « perfectul compus », le participe des verbes pronominaux conjugué avec *a aver* reste toujours invariable. (« (Ele)-si au telefonat »).

CONCLUSION

Le changement de statut de l'objet direct en latin se référant à « HABERE » dans la construction originelle, puis devenant au fil du temps le nom qualifiant le participe passé a contribué à la disparition croissante des règles d'accord dans la plupart des langues romanes (Smith 1995, p. 271). Si la *règle de position* perdure en français, elle fait dans les autres langues romanes, comme en italien, le plus souvent office de relique du passé, associée à un style archaïque et littéraire. Il semblerait qu'en italien et en catalan les grammairiens n'arrivent pas à s'accorder sur les règles d'accord qui régissent le participe passé et l'objet direct. On trouve encore de nos jours bon nombre d'inconsistance : accord avec l'objet antéposé ou même postposé, parfois l'absence d'un accord quel qu'il soit. Même si en France nombreux sont les écrivains qui font abstraction de ces règles comme en témoigne le *Grevisse*, on peut toutefois constater qu'elle demeure la langue où les règles d'accord se sont le plus fossilisées, sous la pression des grammairiens prescriptives. Il en est de même pour les verbes pronominaux dits réfléchis ou réciproques, pour lesquels s'applique la *règle de position*.

Depuis le XVIII^e siècle, les règles qui régissent les constructions du type participe passé suivi d'un infinitif se sont également figées en français. Dans cette étude comparative, il est apparu que l'infinitif qui suit le participe passé en français peut être l'équivalent dans d'autres langues romanes d'un participe passé, d'un adjectif ou d'un gérondif selon les cas. En portugais et en roumain, la valeur adjectivale que peut prendre le participe passé a pour origine la construction latine dans laquelle l'objet et le verbe qualificatif constituait une unité presque indissociable : « DOMUM CONSTRUCTAM HABEO ». Le rapport étroit de l'objet et du verbe à valeur adjectivale a progressivement éclaté, tandis que les deux verbes autonomes se sont rapprochés pour former la combinaison auxiliaire + participe passé. Nous avons semblé-t-il affaire à un processus de « ré-analyse » où le rapport entre le participe passé et l'infinitif postposé, tout comme le statut du participe passé et de son objet, a évolué différemment d'une langue à une autre.

Michael ABECASSIS

BIBLIOGRAPHIE

Badia M. & Moll F. de B. (1962) : *Gramàtica catalana*, Madrid, Gredos.

Costa J. (2000) : *Portuguese Comparative Syntax : New Comparative Studies*, Oxford, Oxford University Press, Studies in Comparative Syntax.

- Doca G. (1995) : *Acquisition Grammar of Romanian*, Bucharest, Editura didactica si pedagogica.
- Fouché P.P. (1961) : *Phonétique historique du français. III : Les Consonnes*. Paris Klincksieck.
- Gili J., (1943) : *Introductory Catalan Grammar*, Oxford, Dolphin.
- Gougenheim G. (1938) : *Système grammatical de la langue française*, Paris, D'Artrey.
- Grevisse M. (& Goosse A.), (1936 rpt 1993) : 13e édition, *Le Bon Usage. Grammaire française*, Paris, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Lepschy A.L. & Lepschy G. (1977) : *The Italian Language Today*, London, Melbourne, Sydney, Auckland, Johannesburg, Hutchinson & co.
- Maiden M. (1993) : *A Linguistic History of Italian*, London, New York, Longman, Linguistics Library.
- Maiden M. & Robustelli C. (2000) : *A Reference Grammar of Modern Italian*, London, Arnold.
- Martinet A. (1945) : *La Prononciation du français contemporain : témoignages recueillis en 1941 dans un camps d'officiers prisonniers*, Paris, Droz.
- Moignet G. (1981) : *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.
- Nyrop K. & Picard P. (1899-1930) : 6 vol., *Grammaire historique de la langue française*, Copenhagen, Gyldendalske Boghandel.
- Pop L. & Moldovan V., ed. (1997) : *Grammaire du roumain*, Cluj, Editura Echinoux.
- Posner R., (1997) : *Linguistic Change in French Language*, Oxford, Clarendon Press.
- Rickard P., (1968) : *La Langue française du seizième siècle : étude suivie de textes*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Riegel M., Pellet J.-C. & Rioul R. (1994) : *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Renzi L. & Salvi G. (1991) : *Grande grammatica italiana di consultazione. La frase. I syntagmi nominale e preposizionale*, Bologna II, Mulino.
- Serianni L., (1989) : *Grammatica italiana : italiano comune e lingua letteraria : suoni, forme, costrutti*, Torino, Unione Tipografico-Editrice Torinese.
- Smith J.C. (1993) : The Agreement of the Past Participle Conjugated with Avoir « in R. Sampson, ed. (1993) : *Authority and the French Language : French from a Conference at the University of Bristol*, Münster, Nodus, pp.87-125.
- (1995a) : Perceptual Strategies and the Disappearance of Agreement between Past Participles and Direct Object in Romance, « in J.C. Smith and M.D. Maiden, ed. (1995) : *Linguistic Theory and the Romance Languages*, Amsterdam, Benjamins, pp. 161-180.
- (1995b) : » Agreement between Past Participle and Direct Object in Catalan : the Hypothesis of Castilian Influence Revisited « in J. Fisiak, ed. (1995) : *Linguistic Change under Contact Conditions*, Berlin, New York, Mouton de Gruyter, pp.271-283.
- Sten H. (1973) : *L'emploi des temps en portugais moderne*, Kbenhavn, Munksgaard.
- Willis R.C. (1965) : *An essential Course in Modern Portuguese*, George Harrap and Co LTD, London, Toronto, Wellington, Sydney.